

Affiché le

ID: 005-210500583-20211206-202193-DE



COMMUNE DE FREISSINIERES EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 06 DECEMBRE 2021 DÉLIBÉRATION N° 2021-93

CONSEILLERS EN EXERCICE: 10

Conseillers présents : 7 Conseillers absents : 3 Conseillers représentés : 2 Pour: 9
Contre:
Abstention:

L'an deux mille vingt et un, le six décembre à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de Freissinières était assemblé en session ordinaire, à la Mairie de Freissinières, après convocation légale du 30 novembre 2021, sous la présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Maire de Freissinières.

<u>Présents</u>: BERTHALON Jérôme - BOISSET André - BOISSET Philippe - BOISSET Vincent - DRUJON D'ASTROS Cyrille - MESTRE Françoise - SEGOND Éric.

Absents: ARDUIN Annie - LATIL Jessica - LEJEUNE Laurent

Pouvoir: ARDUIN Annie à SEGOND Eric - LEJEUNE Laurent à BOISSET Philippe

Secrétaire de séance : BERTHALON Jérôme

<u>Objet</u> ACQUISITION DE LA PARCELLE G1326 AU DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

Monsieur le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal la demande d'achat de la parcelle G1326 au Département des Hautes-Alpes

Monsieur le Maire propose d'acquérir ladite parcelle au prix de 3 600.00€ conformément à l'estimation du Pôle d'Evaluation Domanial, cette parcelle fera l'objet d'une servitude de type « non aedificandi » permettant uniquement l'aménagement du terrain à des fins d'espaces publics.

Les frais d'acte seront à la charge du Département des Hautes-Alpes.

Envoyé en préfecture le 08/12/2021 Reçu en préfecture le 08/12/2021

Affiché le

ID: 005-210500583-20211206-202193-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal Approuve l'exposé du Maire.

Autorise le Maire à signer tout document relatif à l'acquisition de la parcelle privée départementale cadastrée G1326.

Ainsi fait et délibéré les jour et an susdits.

Pour Extrait Conforme Le Maire Cyrille DRUJON D'ASTROS

> r le Maire et par délégation Monsieur-Efic SEGOND

1er adjoint au Maire,